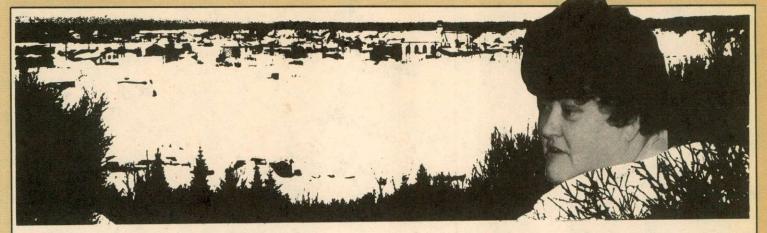
nouvelled

CSI



25 mars 1988

Numéro 272



Un métier sans frontière

Il lui arrive d'avoir à transporter des malades en chaloupe. Le lendemain, elle intervient dans une querelle de ménage. Elle aide aussi les gens à rédiger leur courrier. Elle organise des campagnes contre le tabagisme et enseigne les rudiments du civisme aux plus jeunes. Et à travers tout cela, elle est responsable des soins de santé, de la pharmacie, de la comptabilité et du secrétariat de cet espèce d'hôpital de brousse: un «dispensaire».

Lucie Laurin est allée rencontrer un spécimen de ces «missionnaires des temps modernes» que sont les infirmières de dispensaire en région éloignée, Armandine Jean, de Rivière Saint-Jean, sur la moyenne Côte-Nord.

Vu de l'autre côté de la lorgnette

En 1968 – il y a donc déjà vingt ans – le Québec, alors sur la lancée de la «Révolution tranquille», franchissait une étape importante dans l'organisation de cette fonction primordiale à toute société qu'est l'éducation de ses jeunes: l'implantation du réseau des Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP).

Aujourd'hui, le monde de l'enseignement ressent le besoin de faire le point sur cette expérience: pas moins de 300 personnes ont ainsi participé au colloque «VOIR LOIN» organisé par la CSN, la FNEEQ et la FEESP.

NOUVELLES CSN, pour sa part, y a délégué un étudiant de CEGEP afin qu'il nous en rapporte ses impressions.



Après un an et demie de lutte, les 350 travailleurs de l'abattoir de porcs Olympia, dans la région de Saint-Hyacinthe, sont rentrés au travail ce 21 mars. Avec en poche «un contrat qui sera rentable à longue échéance», disent-ils. Et l'expérience vécue d'une solidarité jusque-là inconnue: «On a eu l'appui de beaucoup de syndicats locaux. On n'oubliera pas ces gestes-là...»



Georges Bourques

Page 10

«Pourquoi je l'aime, la CSN»

Professeure en techniques infirmières au CEGEP de Saint-Jean, Claire-Andrée Leclerc nous explique pourquoi et comment son enseignement ne sera plus jamais pareil depuis qu'elle s'est impliquée dans les activités de son conseil central CSN.

Page 5



Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Rédaction

Jean-Anne Bouchard Michel Crête Lise Gauthier Louis-Serge Houle Henri Jalbert Thérèse Jean Diane Lapointe Lucie Laurin Jean-Pierre Paré Michel Rioux

et la collaboration de nombreuses personnes

Photographes

Alain Chagnon Robert Fréchette Guy Ouellet Hélène Rochon (Québec)

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Michèle Arbour Diane Blain

Caricaturiste

Garnotte

Composition

Tricycle compo

Impression

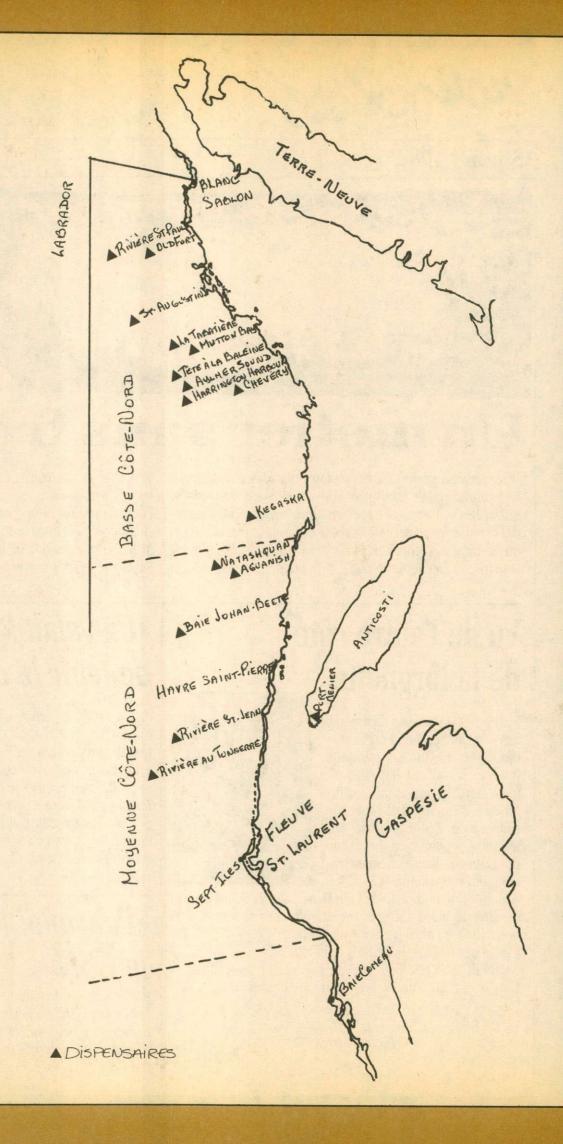
Métropole Litho

Distribution

L'équipe de distribution CSN (514-598-2233)



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.



Infirmière dans un dispensaire en région éloignée

Un métier sans frontière

par Lucie Laurin

Qui pourrait imaginer, en 1988, qu'il existe au Québec des coins où l'infirmière transporte seule les malades en chaloupe, intervient dans les querelles de ménage, tient la pharmacie, enseigne aux enfants les rudiments du civisme, organise des campagnes contre le tabagisme, aide des gens à rédiger leur courrier, assume à la fois l'administration, la comptabilité et le secrétariat du dispensaire, tout en répondant aux urgences et en assumant les soins de santé?

On peut pourtant la rencontrer en 1988, cette digne «fille de Caleb», dans l'un des 16 dispensaires de la moyenne et basse Côte-Nord. Seule intervenante permanente en soins de santé pour une population de quelques centaines de personnes, elle assume - avec enthousiasme, faut-il le dire - un métier qui marie l'aventure et la routine, l'imagination et l'exactitude, un métier qui exige parfois que l'on risque sa vie pour sauver celle d'un autre.

C'est le rôle de l'infirmière de rendre les gens heureux!, lance Armandine Jean, qui travaille depuis 17 ans au dispensaire de Rivière St-Jean, sur la moyenne Côte-Nord. Un métier passionnant, poursuit-elle, parce que les relations humaines y sont très importantes, et qu'on a affaire à des gens de tous les âges. On fait de l'éducation, de la prévention; on jase avec les gens. C'est plus efficace que d'administrer des pilules! C'est pas en leur faisant gober des pilules qu'on va les aider à assumer la mort d'un mari ou d'un enfant!»

À la question: «Vous est-il arrivé de trouver le temps long, dans cette région isolée?», Armandine Jean pouffe de rire: «M'ennuyer? Je n'ai jamais eu le temps! J'ai trop d'ouvrage!»

Trois villages pour deux

Marlène Vibert partage depuis un an la lourde tâche de Madame Jean; à elles deux, elles desservent les villages de Magpie, Rivière St-Jean et Longue Pointe. La journée ordinaire commence tôt le matin avec les prises de sang, qu'on doit parfois aller faire à domicile; il faut ensuite chercher une personne fiable, qui transportera rapidement les échantillons à Havre St-Pierre pour analyse. De retour au dispensaire, on reçoit les patients et on répond au téléphone, tout en complétant les dossiers et en organisant des rendez-vous pour la visite médicale du mercredi.

Les deux infirmières effectuent souvent des visites à domicile durant l'après-midi, ou elles se rendent à l'école pour faire des examens, discuter hygiène, nutrition, soins dentaires, etc. «Comme mars est le mois de la nutrition, raconte Armandine Jean, j'ai demandé la collaboration de quelques épiceries pour organiser avec les enfants un repas sain et nutritif…»

«Il y a quelques années, poursuit-elle, j'organisais régulièrement des sorties pour les enfants: dans une mine, à l'aéroport, à la bibliothèque. Je m'occupais des loisirs. J'ai même déjà organisé une partie de sucres, en faisant venir du sud le sirop d'érable! Parce que



Armandine Jean, infirmière au dispensaire de Rivière Saint-Jean.

j'estimais que ça fait partie de mon rôle, de mettre de la gaîté dans leur vie. Mais depuis trois ans, j'ai dû restreindre ce genre d'activités: même si je les organisais en dehors de mes heures de travail, mon employeur m'a reproché de me substituer aux autres...»

L'incurable surdité patronale

L'employeur des deux infirmières de Rivière St-Jean, le Centre de santé St-Jean Eudes (dont relèvent les six dispensaires de la moyenne Côte-Nord), pour éloigné qu'il soit des grandes agglomérations urbaines, n'en partage pas moins avec les grands hôpitaux le souci d'équilibrer les budgets en économisant, non pas sur le superflu, mais sur l'essentiel. Ainsi restetil sourd à la demande syndicale de relocaliser le dispensaire de Rivière St-Jean, actuellement situé dans le sous-sol d'une maison unifamiliale.

L'escalier qui donne accès au dispensaire ne permet pas le passage d'une civière, en plus de constituer un danger pour les personnes qui se déplacent difficilement; les infirmières doivent donc souvent se rendre elles-mêmes au domicile des patients, tâche supplémentaire qu'un dispensaire physiquement accessible leur éviterait. Mais soyons honnête: il existe un escalier de secours. Un escalier dont les marches sont pourries, et qu'il faut condamner en hiver pour éviter que l'eau ne gèle dans les tuyaux...

L'agression, une condition de travail!

L'employeur refuse également de donner suite à la demande des infirmières d'être deux par dispensaire en tout temps. Le meurtre de l'infirmière de Old Fort, en 1984, et l'agression de celle de Rivière au Tonnerre, en 1987, ont fait naître ou ont accru, chez les infirmières, le sentiment d'insécurité. «J'ai eu peur plus d'une fois quand j'étais seule, avoue Armandine Jean. Parfois, je crains d'ouvrir, la nuit, quand je suis de garde. Je serais plus tranquille si nous étions toujours deux!»

Mais le directeur du Centre de santé a déclaré, sur les ondes de Radio-Canada, que la possibilité >



La salle d'attente du dispensaire. A remarquer, en haut, tout au fond, l'unique fenêtre: bien maligne qui pourrait s'y glisser en cas d'incendie ou d'agression...

d'une agression faisait partie des conditions de travail des infirmières de dispensaire, et que de toutes façons, les blessures (cinq coups de couteau) subies par l'infirmière de Rivière au Tonnerre n'étaient pas graves!

Ce n'est pas sans réticence, ni parcimonie, que le Centre de santé St-Jean Eudes a mis en application quelques-unes des suggestions proposées par les infirmières pour améliorer la sécurité dans les dispensaires (sonnettes d'alarme, réflecteur, bracelet Argus, etc); ainsi, il a fallu l'annonce d'un reportage télévisé de Radio-Canada pour que l'employeur consente enfin à installer un dispositif d'éclairage d'urgence au dispensaire de Rivière St-Jean et ce, dans le corridor seulement!

Une vie de cloître

Dans ces villages du bout du monde, l'infirmière qui travaille seule dans un dispensaire doit être disponible 24 heures par jour et 7 jours par semaine. S'il lui faut s'absenter du dispensaire, ne seraitce que pour quelques heures, elle doit auparavant en aviser son employeur, en téléphonant à Havre St-Pierre (ou à Blanc Sablon, pour la basse Côte-Nord), et laisser la population sans services!

L'énorme responsabilité qui pèse sur elle, et sa disponibilité permanente, ont un effet de stress auquel elle n'échappe jamais. Aucun congé véritable, à moins de sortir du milieu, ce qui se produit rarement, vu les difficultés de remplacement et le coût exorbitant de telles sorties...

La Basse Côte-Nord: des îlots de solitude!

Même si les problèmes liés à l'isolement s'y trouvent décuplés, le Centre de santé de la basse Côte-Nord, situé à Blanc Sablon, et dont relèvent 10 dispensaires, se montre tout aussi réticent à améliorer les conditions de travail des infirmières. Ainsi, il n'est pas rare qu'une infirmière soit affectée seule à un dispensaire dans un village où les communications sont à peu près inexistantes: Aylmer Sound, par exemple, est dépourvu d'aéroport, et les bateaux ne peuvent v accoster; ce village d'une centaine d'habitants n'est accessible qu'en chaloupe l'été (selon la marée) et en motoneige l'hiver...

«À Saint-Augustin, déclare Linda Purcell, présidente du Syndicat des Employé-e-s CSN du Centre de santé de la basse Côte-Nord, une rivière sépare les Blancs des Montagnais; l'aéroport est situé du côté des Montagnais et le dispensaire, du côté des Blancs. L'infirmière doit traverser la rivière en chaloupe, la nuit, parfois, pour transporter les malades. Au moment de la fonte des glaces, elle risque à chaque fois d'y laisser sa peau... Depuis des années, la population réclame en vain un pont, ou un hélicoptère pouvant voler la nuit.»

La rareté ou l'absence de communication crée des difficultés d'approvisionnement. En outre, certains villages de la basse Côte-Nord ont des problèmes d'eau potable au printemps et à l'automne, il faut alors acheter l'eau potable, ou stériliser l'eau soi-même. «L'an dernier, raconte Robert Bertani, responsable à l'information du syndicat, les gens de Rivière St-Paul trouvaient des petits poissons dans leur eau!»

Une préparation précipitée

Dans ces villages dépourvus de service d'incendie et de police, l'infirmière doit souvent pratiquer une médecine d'urgence, transporter elle-même les blessés, prendre rapidement des décisions importantes; en cas de tempête de neige, impossible de référer les cas urgents à Blanc Sablon ou à Havre St-Pierre.

Pour préparer les infirmières à assumer ces responsabilités, le Centre de santé ne dispense que 15 jours de formation en pharmacie, laboratoire, stérilisation, points de suture, etc. Les infirmières estiment qu'il en faudrait bien davantage pour être solidement entraînées à répondre à toute éventualité; tout comme elles souhaitent vivement que l'employeur leur offre l'opportunité de mettre à jour, régulièrement, leurs connaissances, au moyen par exemple d'un stage dans un milieu hospitalier.

Des politiques dissuasives

Toutes ces conditions ont pour conséquence que les candidatures au poste d'infirmière de dispensaire se font rares. Sur la basse Côte-Nord, où la situation se complique du fait que la population est anglophone à 80%, quatre infirmières sur quinze quittent leur poste cette année. Or, loin de prévoir des mesures alléchantes pour faciliter le recrutement, les deux Centres de santé s'ingénient à mener la vie dure aux infirmières.

L'un comme l'autre, les employeurs cherchent à conclure des ententes individuelles avec les infirmières, au mépris de la convention collective. «Lorsqu'une infirmière leur revient, déclare Armandine Jean, ils lui paient ses rappels au travail; sinon, ils ne les paient pas!» À cela s'ajoute le refus patronal d'afficher les postes: «Les infirmières n'ont aucune sécurité d'emploi, déclare Robert Bertani; elles sont toujours sur la liste de rappel, et elles ne peuvent pas savoir où elles seront affectées. L'employeur ne parle qu'en termes de "points de services".»

Enfin, comme si tout cela ne suffisait pas, les gouvernements fédéral et provincial ont changé les règles du jeu, l'an dernier, en décidant d'imposer ce qui était, jusque-là, les avantages rattachés aux emplois en région éloignée. Procéderait-on autrement, si l'on souhaitait exploiter à fond l'infinie patience de ces populations isolées, et le professionnalisme des infirmières qui y travaillent?

Un colloque sur les CEGEP... vu par

un étudiant de CEGEP

En 1968 – il y a donc déjà vingt ans – le Québec, alors sur la lancée de la «Révolution tranquille», franchissait une étape importante dans l'organisation de cette fonction primordiale à toute société qu'est l'éducation de ses jeunes: l'implantation du réseau des Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP).

Aujourd'hui, si ses artisans prennent acte d'une évolution certaine dans la bonne direction, ils n'en constatent pas moins qu'il reste encore plusieurs lacunes à corriger dans notre système

d'enseignement collégial.

Faire le point sur ce qu'y vivent le personnel et les jeunes, dans ces CEGEP: c'est ce sur quoi se sont attardé quelque 300 personnes lors d'un récent colloque de trois jours tenu sous l'égide de la CSN, de la FEESP et de la FNEEQ, à Montréal, colloque intitulé: «VOIR LOIN».

NOUVELLES CSN a cru qu'il serait intéressant pour ses lecteurs et lectrices que le compterendu de ces débats soit confié à un de ces jeunes étudiants qui, après tout, constituent la raison d'être de ces institutions. Nous avons donc demandé à Martin Auger, étudiant au CEGEP Montmorency, de «couvrir» pour nous le colloque et de nous en rapporter ses impressions.

par Martin Auger

n programme chargé, échelonné sur trois jours, a permis aux participants d'échanger sur plusieurs sujets lors de discussions nombreuses et animées.

En effet, chacun des participants a pu exprimer ses points de vue et dialoguer avec les personnes-ressources lors des ateliers thématiques qui étaient la base de la journée du samedi. Les invités ont tenté de donner une ligne directrice aux débats en prononçant de courts exposés suivis d'une période de question.

Le secondaire et le collégial

Ces exposés ont été, en général, très instructifs et ont révélé des statistiques alarmantes. On a pu constater certaines divergences entre la CSN, en particulier Gérald Larose, et le représentant du gouvernement, M. Benjamin, qui remplaçait le ministre de l'Éducation Claude Ryan. Pour sa part, Gérald Larose a fait ressortir des points importants, dont celuici: «En l'an 2000, le D.E.C. (diplôme d'études collégiales) sera indispensable pour s'assurer un avenir personnel et social». C'est pourquoi l'idée de reléguer la formation professionnelle au se-

condaire devrait être rejetée. Le CEGEP prépare bien ses étudiants au marché du travail et les employeurs sont satisfaits, en majorité, de leur formation. On devrait plutôt concentrer les modifications aux programmes sur la transition entre le secondaire et le CEGEP. Plusieurs enseignants, tout au long du colloque, et étudiants, lors du Forum, ont mentionné que les jeunes sont mal préparés pour le CEGEP. Cette constatation porte autant sur le niveau de la connaissance des métiers et des professions que sur le type d'enseignement. De plus, les étudiants rencontrent des difficultés concernant le choix des programmes et l'auto-discipline à acquérir. Si l'étudiant est mal préparé, c'est le gouffre de l'abandon qui le guette.

Les modes... un phénomène de classe sociale?

A propos du domaine académique que l'étudiant choisit, il y a de nets progrès à faire. Il ne faut pas se le cacher, pour l'élite, les

sciences sont à la mode. Tout le système et la société poussent l'étudiant qui a un certain succès scolaire à se diriger vers les sciences. Le système actuel devrait plutôt se transformer en un mode d'enseignement dominé par la polyvalence: la société fait une grave erreur en formant son élite sur le plan scientifique et en négligeant le côté humaniste. On ne peut croire à la formation d'un être humain le plus complet possible sans qu'il ait dans ses bagages une connaissance certaine des sciences sociales. Comme le faisait entendre Guy Rocher, les étudiants en droit à l'université sont allergiques aux chiffres et ceux en sciences n'ont aucune formation humaniste. Il est clair qu'on ne peut laisser évoluer ces domaines dans des directions divergentes; on doit les rassembler. Une hypothèse de Guy Rocher qui porte à réfléchir: «L'obsession de la technologie n'est-elle pas un phénomène de classe sociale?», demande-t-il.







Les femmes: un bilan fragile

J'ai été soulagé de voir que les femmes n'avaient pas été laissées pour compte durant la fin de semaine avec l'exposé de Michèle Berthelot, agente de recherche à la condition féminine du ministère de l'Éducation du Québec. Et quel exposé! Michèle Berthelot a su transmettre son message et ses statistiques à travers un discours étoffé et très humoristique. Elle nous a démontré que les femmes ont fait un bon bout de chemin mais que ce bilan est fragile et à parfaire. Pourquoi les femmes s'orientent-elles dans un nombre de programmes limité? Pourquoi, pour une formation identique, l'homme obtient-il un salaire plus

Comme Michèle Berthelot l'a démontré, la femme doit continuer à se battre pour la parité salariale et être plus présente dans les programmes de sciences pures tels génie, physique, chimie, etc. On ne sait toujours pas pourquoi les femmes sont sous-représentées dans ces programmes à l'université. Elles auront à combattre ces stéréotypes.

Mais soulignons cependant que la représentation féminine dans les CEGEP est à la hausse. De fait, leur participation est passée de 36 pour cent à 52,5 pour cent au cours des dernières années.

Des phénomènes inquiétants

Dans un autre ordre d'idées, l'atelier thématique du samedi, intitulé «Les jeunes: entre l'échec et l'excellence», a mis en lumière certains phénomènes inquiétants à l'intérieur des CEGEP. À titre d'exemple, prenons quelques statistiques tirées d'une recherche sur les échecs et les abandons réalisée par Marcel Vignault, A.P.I. au CEGEP Montmorency.

À ce Collège, seulement 33 pour cent des étudiants réussissent tous les cours auxquels ils sont inscrits (années 1984-85-86) et 25 pour cent des cégépiens de l'année 1986 (à l'intérieur du SRAM) n'ont pas réussi plus de la moitié de leurs cours à leur

première session au collégial! D'après ces chiffres, il est évident qu'il y a des lacunes à combler.

Le fait que plusieurs étudiants occupent des emplois lucratifs durant l'année scolaire est aussi un facteur néfaste à la réussite académique. Marcel Vignault précise que le nombre d'échecs est proportionnel au nombre d'heures travaillées sur le marché de l'emploi. Notons que 67,4 pour cent des élèves ont travaillé durant la session hiver 1987...

Des propositions

La journée du samedi s'est terminée sur une note intéressante: un Forum du style «Droit de parole», animé par un ancien enseignant, Mathias Rioux. Même si la majorité des sujets évoqués avaient déjà été débattus, certains points de vue nouveaux y ont été apportés par les jeunes. Ces derniers ont même qualifié le CEGEP de «jungle», quand on y débute nos études. On a relevé aussi le fait qu'il y a trop d'étudiants pour le nombre d'employés. De plus, il y a toujours une certaine absence de motivation et le harcèlement sexuel est encore présent. Les étudiants ont proposé certains changements: aérer les programmes, augmenter les ressources, revaloriser le travail des étudiants (et des enseignants), et pas seulement leur donner le droit de parole mais aussi mettre à exécution leurs attentes.

L'action gouvernementale

En résumé, ce colloque a été très instructif pour tous et il a favorisé une prise de conscience collective sur le présent et le futur de ces établissements. Maintenant, on doit mettre en pratique les idées et les propositions qui ont émergé de ce rassemblement. Pour «voir loin», il faudra une action gouvernementale afin de traiter l'éducation au niveau collégial d'une façon prioritaire sans pour autant négliger l'éducation aux adultes, l'accès des femmes et l'intégration des minorités ethniques au CEGEP.

Professeure en techniques infirmières au CEGEP de Saint-Jean

«Pourquoi je l'aime, la CSN »

La plus grande richesse de la CSN, c'est bien connu, est constituée de ses membres et de la diversité de leur provenance d'occupations et de régions.

C'est cette diversité, notamment, ainsi que les structures et les traditions démocratiques qui font qu'elle peut s'exprimer pleinement, qui permettent d'affirmer que la CSN constitue en quelque sorte un microcosme de la société québécoise, un «p'tit Québec» à elle seule.

C'est ainsi que le syndicalisme pratiqué à la CSN peut se transformer, pour qui prend la peine de puiser dans les nombreuses ressources qu'elle offre, en une expérience de vie qui trouve son application jusque dans l'exercice quotidien de sa profession.

Claire-Andrée Leclerc nous raconte comment, elle, en a profité.

par Claire-Andrée Leclerc

ai commencé à enseigner au collégial, il y a maintenant 19 ans. ·Au Cegep Bois-de-Boulogne, où j'ai d'abord été engagée, nous étions syndiqué-es à la CEQ. C'est là que j'ai fait mes premières armes en syndicalisme et c'est comme membre de l'exécutif local que j'ai participé au Front Commun de 1972. Ma famille a ensuite déménagé à St-Jean-sur-Richelieu et comme le collège cherchait un prof en soins infirmiers, j'ai été engagée dès mon arrivée dans cette ville. Et là, j'ai eu le choc de ma carrière!

Le syndicat des profs de St-Jean fait partie de la CSN et, très vite, je me suis retrouvée déléguée au Conseil central. J'avoue qu'au début, je n'étais pas très rassurée. Depuis quelques années, j'étais sur le marché du travail, mais dans mon travail syndical, je n'avais jusqu'alors rencontré que des profs: des profs du primaire, du secondaire et du collégial qui parlaient de problèmes de profs. J'étais à l'aise dans ce milieu et en me retrouvant avec des syndiqué-es qui provenaient de tous les secteurs, qui avaient une expérience très différente de la mienne, je ne savais trop comment réagir.

Une perspective différente

Au début, j'ai beaucoup écouté. En préparation au Front Commun de 76, j'ai d'abord rencontré des syndiqué-es du secteur public. Avant d'arriver au cegep, j'avais travaillé dans différents hôpitaux; j'étais donc un peu au courant des problèmes qui y existaient. Sauf que la perspective était différente! Il y avait déjà, à l'époque, un débat

entre les infirmières et les auxiliaires en nursing. J'ai compris le point de vue des auxiliaires en les écoutant: c'était la première fois que j'avais la possibilité de pouvoir discuter avec elles. C'est curieux comme les positions changent quand on peut confronter différents points de vue. Comme les hôpitaux où j'avais travaillé avant 1968 n'étaient pas syndiqués, cette occasion ne s'était jamais présentée pour moi...

Avec les syndiqué-es du secteur privé, ce fut la même chose. En 1979, j'étais à l'exécutif du Conseil central où siégeait également une militante d'«Avico», un abattoir de poulets de la région. Nous avons été déléguées à plusieurs reprises au conseil confédéral, toutes les deux. Pauline, c'était son nom, m'a beaucoup aidée à comprendre le point de vue des membres de son syndicat. Nos consensus n'étaient pas toujours faciles, mais nous devions représenter l'ensemble de la région et voter d'après l'assemblée générale du conseil central, alors... nous discutions ferme!

Au Conseil central

Au Conseil central, je participais à l'équipe du Journal. Les autres membres étaient un syndiqué de Pole-Lite (Métallurgie), un employé de Papier Candiac affilié à la FTPF et une membre du syndicat local des journalistes. Nous avons beaucoup travaillé pour «partir» le journal du Conseil central et j'ai pris, là aussi, une expérience qui m'a ensuite suivie pendant les années.

En 1983, en plein mois de février, alors que nous étions en grève (celle qui devait se terminer par la loi 111), nous avons entrepris une tournée des syndicats de la région afin d'expliquer le conflit et nos objectifs de lutte. Les membres de l'exécutif de mon syndicat local ont été impressionnés par l'accueil que nous ont fait les syndicats de la région. Ceux qui le pouvaient nous ont don-



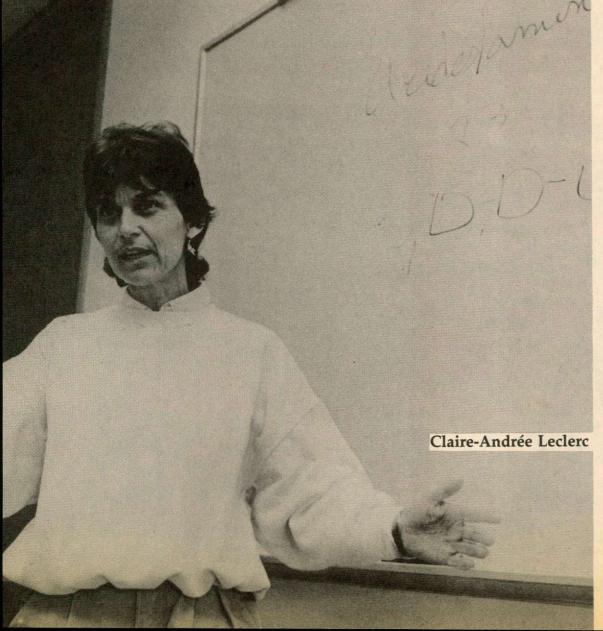
né un appui financier, mais notre principal objectif était de faire comprendre notre lutte. Je me souviens, entre autres, d'avoir assisté à une assemblée générale de «Pole Lite», à Laprairie, où nous avons discuté des conditions de travail des profs, mais surtout de l'importance qu'avaient ces conditions de travail sur notre enseignement et sur la formation des jeunes. C'était facile pour moi d'expliquer pourquoi nous ne voulions pas que les départements perdent l'autonomie qu'ils avaient acquise dans les cegeps depuis les années '70. Nous refusions d'avoir des contremaîtres...

Je connaissais les problèmes de ces syndiqués à partir des contacts que j'avais eus avec leurs représentants au Conseil central; faire le lien entre leurs problèmes et les nôtres n'était pas difficile. L'appui que nous avons reçu au cours de la grève de 1983 de la part des syndicats affiliés au Conseil central du Haut-Richelieu est resté gravé dans la mémoire des militantes de mon syndicat.

Dans l'enseignement

Cet apprentissage que j'ai fait au Conseil central a aussi beaucoup modifié mon enseignement. La vision que j'ai de la société est maintenant très différente de celle que j'avais auparavant. Les problèmes de santé-sécurité que vivent les syndiqué-es que j'ai rencontrés, je m'en sers dans mes cours. Quand je parle des patients qui font de l'arthrite, je fais référence aux conditions d'humidité et de froid dans les abattoirs de poulets; quand je parle des maladies du rein, je prends mes exemples d'intoxication dans ce qu'on m'a raconté des conditions de travail dans les usines de batteries; quand je parle des maux de dos, je pense toujours à un vieux syndiqué de la construction qui nous racontait ses conditions de travail. Je ne suis plus capable d'enseigner sans parler des conditions de travail et de leurs conséquences sur la santé des travailleuses et des travailleurs. Je dis carrément aux élèves que je suis très impliquée à la CSN, que mes exemples et mes opinions vont peut-être les surprendre, mais jamais encore un élève ne m'a reproché de ne pas être «neutre» dans mon enseignement.

Je donne également des cours complémentaires et je rencontre des élèves de toutes les disciplines. Je les vois, ces élèves, comme de futures travailleuses et de futurs travailleurs. Ils se retrouveront bientôt dans tous les secteurs d'activité du marché du travail et, tout comme pour mes élèves de techniques infirmières, je pense que le point de vue syndical que je fais ressortir dans mes cours ne pourra que les aider dans leur futur métier.



«Ça valait la peine de tenir le coup!»

par Lucie Laurin

En entendant le mot «Olympia», on pense aussitôt tendinites, accidents de travail, cadences effrénées (900 porcs à l'heure), congédiements pour activités...naturelles (aller à la toilette); et on se souvient de la lutte menée par 350 travailleurs pour le respect de leur dignité. Une lutte qui a duré un an et demi, et au terme de laquelle les travailleurs d'Olympia sont rentrés au travail la tête haute, plus déterminés que jamais à faire respecter leur nouvelle convention collective.

out a commencé en mars 1986, lorsque les travailleurs de l'usine de coupe de viande de St-Simon ont décidé à 90% de se désaffilier des TUAC pour joindre les rangs de la CSN. Ils en avaient assez d'une direction syndicale qui imposait ses décisions d'en haut, et marchandait avec l'employeur à l'insu des syndiqués.

Les propriétaires d'Olympia ont vite compris que l'ère des tractations secrètes sur le dos des employés venait de se terminer lorsque le nouveau syndicat CSN a voulu négocier une convention collective axée sur les droits syndicaux et les conditions de travail, plutôt que sur les gains salariaux. Aussi, les richissimes familles Bienvenue, Bonneau et Ouellet ont-

elles engagé des sommes considérables pour se débarrasser du syndicat CSN. En vain.

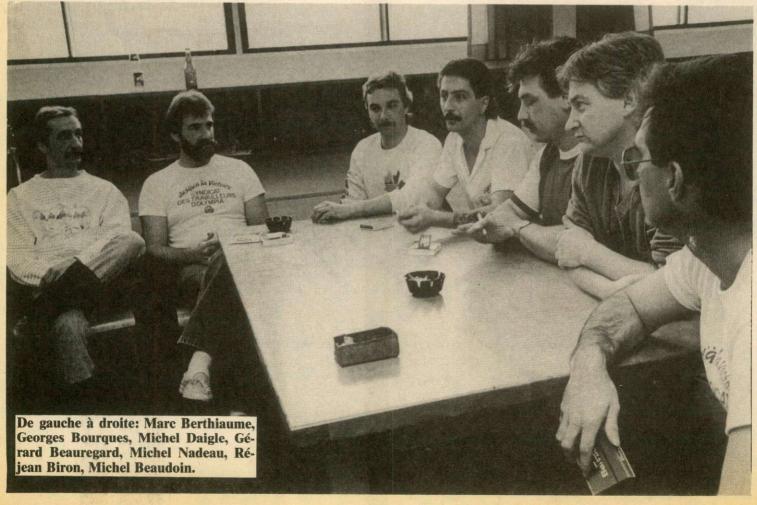
La fermeture, on n'y a jamais cru!

«On n'a jamais désespéré, racontent les travailleurs rencontrés quelques jours avant la rentrée au travail. Pourtant, les boss ont mis le paquet. Dès le printemps 1987, ils nous envoyaient des lettres pour nous prévenir de la fermeture imminente de l'usine. En même temps, ils essayaient de nous faire gober la convention TUAC de St-Jean. En août dernier, la fermeture était tellement officielle qu'ils nous lançaient nos affaires personnelles dans des petits sacs par-dessus la clôture! Mais nous, on

n'y a jamais cru: quand un boss veut fermer, il ne rénove pas l'usine!... Après 7 mois de conflit, on a voté la grève à 88%!»

Un règlement satisfaisant

Les travailleurs d'Olympia ont obtenu. dans ce règlement, un local syndical sur place (disponible sur demande), 16 heures de libération pour affaires syndicales et 160 heures pour la négociation; un représentant à la prévention en santé-sécurité pour les six premiers mois (à réévaluer par la suite); des améliorations à la procédure de grief (comprenant le «statu quo ante»), de mouvements de main-d'oeuvre, de changements technologiques, et de mesures disciplinaires; le choix du médecin pour l'examen annuel; une lettre d'entente sur les sous-contrats; et des gains appréciables touchant les congés, vacances, pauses-café, assurances, salaires, ainsi que la période de probation et l'ancienneté. En outre, l'employeur s'est



engagé à ralentir les cadences et à assurer un bon climat de travail.

«Ça valait la peine de tenir le coup! C'est un contrat qui sera rentable à longue échéance», lance un Gérald Beauregard impatient tout comme ses compagnons, d'ailleurs - de voir s'appliquer la nouvelle convention, et de l'améliorer dans les années à venir.

«Il ne fallait surtout pas prendre du recul par rapport aux syndiqués CSN de la Beauce. renchérit Michel Nadeau, parce qu'on n'aurait jamais pu les rattraper par la suite!»

Malgré les embûches...

«On a gagné, dit le président Georges Bourques, sur les points qui nous tenaient le plus à coeur: dignité, reconnaissance syndicale, santé-sécurité. Et on a gagné malgré les nombreuses embûches! On avait sur le dos la police municipale, la S.Q. et l'agence Globe, qui nous harcelaient. On a dû faire face à une centaine d'arrestations: on a eu gain de cause dans 70% des cas. Le Centre de main-d'oeuvre de la région collaborait lui aussi avec l'employeur en recrutant des scabs; nous avons d'ailleurs porté plainte pour faire retirer une affiche «pas de lock-outés d'Olympia» sur le tableau d'offres d'emploi!

«Même l'Hôtel de ville travaillait contre nous, se souvient Georges Bourques. Ils ont sorti de leurs archives de vieux règlements qui n'étaient jamais appliqués et les ont mis en vigueur exprès pour nous; par exemple, un règlement qui interdit la distribution de tracts de main à main...»

On en sort beaucoup plus forts

«On a tiré profit de ce conflit-là, poursuit le président. On a appris à connaître les patrons, et à nous connaître nous-mêmes. On s'est donné des structures, on s'est réparti les tâches, et on a développé une vie syndicale très active. D'ailleurs, on avait une excellente participation sur les lignes de piquetage; et aux assemblées syndicales, on réunissait 250 grévistes en moyenne, sur une possibilité de 360!

«Aujourd'hui, on se sent préparés pour le retour au travail. On s'est organisés pour faire appliquer la convention collective».

Plus que jamais, la CSN!

«Être affiliés aux TUAC, déclare Marc Berthiaume, c'est comme ne pas avoir de syndicat; ils nous faisaient toujours des passes dessous la table avec le boss! Tandis qu'avec la CSN, c'est nous qui décidons de nos propres affaires».

«La CSN nous a soutenus tout le long du conflit, enchaîne Georges Bourques. Et on a eu l'appui de beaucoup de syndicats locaux. On n'oubliera pas ces gestes-là...»

«Par rapport à la CSN, je n'ai qu'un seul regret, conclut Michel Nadeau: c'est qu'on ne s'y soit pas affiliés avant! »

Il y a tout juste un peu plus d'un an, NOUVELLES CSN publiait quatre entrevues avec des conjointes de grévistes d'Olympia dans lesquelles cellesci nous expliquaient le sens de leur engagement dans ce conflit déjà vieux de six mois, à l'époque.

Voyons aujourd'hui le résumé du bilan personnel que deux autres d'entre elles font de leur expérience, maintenant que le travail a repris.

«Ça devrait aller mieux»

- Line Desrochers

«On l'a gagné à deux»

- Hélène Beaudoin



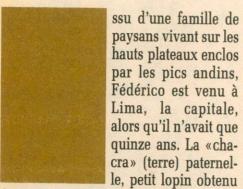
«Le conflit nous a rapprochés. Mon conjoint est devenu beaucoup moins stressé et tendu, plus patient avec les enfants; il en a profité pour reprendre le temps perdu! Au plan financier, on s'en tirait assez bien. Je suis quand même bien heureuse que ça soit réglé! Quant au stress, avec le règlement qu'ils ont obtenu, ca devrait aller mieux...

«J'ai toujours appuyé mon mari dans ce conflit. Je m'intéressais au déroulement des assemblées syndicales, je faisais des téléphones pour le piquetage (mon conjoint était capitaine de piquetage). C'est bien important, l'appui: ça permet de vivre mieux le conflit.»

«C'est sûr qu'un conflit comme celui-là, c'est un coup porté au milieu familial. On a été obligés de couper tous nos loisirs, toutes nos sorties, bref, tout le superflu. On a traversé deux Noël difficiles. Sur le plan monétaire, c'est irrécupérable. Mais notre couple n'a pas été ébranlé: on dit que le malheur rapproche! Ce conflit, on l'a gagné à deux...»

Fédérico, fils de paysan inca, militant syndical et démocrate péruvien

Par Joseph Giguère*



de la parcellisation du patrimoine de l'aïeul pour fins de répartition entre les fils, n'arrivait plus à nourrir la progéniture d'une «mamita» dont la dureté des conditions paraissait stimuler la fertilité.

Dans le bidonville

Durant ses premières années à Lima, Fédérico habitait un bidonville de la périphérie, chez son oncle, se tassant avec trois autres enfants plus jeunes dans une maison d'une seule pièce, quatre murs hâtifs de blocs frustres, au mortier mal cicatrisé, recouverts de vieilles tôles raboutées sur plancher de terre battue.

Il s'était rapidement vu conscrit pour accompagner sa tante qui prenait le «micro» (autobus) tous les matins, avec deux grands sacs pleins de «tee shirts» et de bas qu'elle allait vendre sur le trottoir de la rue Unión, au centre de Lima.

À force de fureter en ville, bondissant sur toutes les occasions de se faire quelques «centavos», il avait fini par se créer son petit commerce parmi les cireurs de chaussures du portail de la grande place. C'est avec eux qu'il connut sa première marche de protestation, quand la municipalité voulut les sortir du portail.

Un Indien à l'usine

De «tee shirts» en «jobbines», guidé par son flair systématique de paysan obstiné, il réussit en quelques années l'exploit de se dégotter un emploi plus stable dans une usine de fabrication de contenants métalliques connue sous le nom de COPE (compañia peruana de envases). Sa plus grande constatation, après quelque temps à l'usine, fut qu'il v avait une importante différence entre les travailleurs venus des Andes et ceux qui étaient originaires de Lima, métissés de blanc pour un bon nombre. Les Andins étaient plus travaillants, plus curieux, voulaient tout apprendre, tandis que ceux de Lima étaient du genre «je ne veux rien savoir», se plaignant avec régularité qu'ils en faisaient trop.

Contrairement à beaucoup de ses compatriotes de la Cordillère, Fédérico ne ressentait pas de complexe de son origine indienne. Un contremaître blanc riait-il de sa façon de parler l'espagnol, prononçant les «e» comme des «i», qu'il le désarçonnait aussitôt avec une ardeur mêlée de fierté naïve et crânerie militante: «Ton mépris ne me dérange pas, je suis descendant d'Incas, race infiniment supérieure à la tienne. Tes ancêtres à toi savaient-ils faire une opération au cerveau avec une pierre?»

Arrêter de chialer et agir

C'est pour apprendre, et aussi parce qu'il était tanné d'entendre ceux de Lima se limiter à chialer sans rien faire, qu'il accepta, lors d'une assemblée générale, d'être élu à un poste de responsable syndical. Par la suite, il remplit plusieurs fonctions au syndicat et fit partie de la plupart des comités: comité de discipline, comité de la marmite communautaire, lors de deux grèves, et comité des finances. C'est dans ce dernier comité qu'il mit sans doute le plus d'énergies, organisant diverses campagnes de financement et inventant toutes sortes de moyens pour ramasser de l'argent. Car il avait dans sa tête de doter le syndicat d'un fonds de grève, étant donné que la centrale ne fournissait pas d'appui économique aux travailleurs en conflit.

Fier d'avoir recréé la confiance dans le syndicat

Aujourd'hui, Fédérico est secrétaire-général de son syndicat depuis bientôt quatre ans. Il aime parler de l'organisation démocratique qu'ils ont réussi à se donner: un exécutif de treize membres, vingt-quatre délégués de départements, une assemblée générale qui se réunit régulièrement et un paquet de monde s'activant dans toutes sortes de comités. Mais ce dont il est le plus fier. c'est d'avoir recréé la confiance, mettant ainsi fin aux divisions à l'intérieur du syndicat, Parfois, il évoque avec un certain sourire, traversé par une pointe d'amertume, le temps où les groupes politiques avaient la haute main sur le syndicat, se chicanant entre eux en assemblée générale et essayant d'entraîner les participants dans toutes sortes d'actions intempestives. Il n'en revient pas que les dirigeants d'alors soient allés, en certaines occasions, jusqu'à laisser des universitaires de l'extérieur écrire les motions à présenter à la base.

Pas de changements sans faire de politique

Fédérico est pourtant lui-même



un militant politique, actif dans son parti. Assumant comme allant de soi qu'il n'y a pas d'avenir pour le Pérou dans le capitalisme, il ne voit pas comment cela pourrait changer sans faire de politique.

Aux heures de déroute, il a même parfois ses tentations de donner raison à Sentier Lumineux, pour qui les institutions du Pérou sont trop pourries pour être transformables et qui pense qu'il vaut mieux confier au feu des fusils le soin de détruire le vieil ordre pour reprendre sur des bases neuves la construction de la société péruvienne. Mais la vision apocalyptique de Sentier Lumineux lui donne rapidement le vertige. Il s'empresse alors de se raccrocher à des schémas plus connus: «si jamais on est obligés d'utiliser ces movens-là, ca va plutôt être quelque chose qui va ressembler à Cuba ou au Nicaragua» sont les propos avec lesquels il se rassure.

La source de sa démocratie

Cependant, dans son syndicat, il redevient l'organisateur patient à la vision large et humaniste, traqueur vigilant de toutes les formes de sectarismes, insistant constamment sur l'importance de travailler avec tout le monde et ne se tannant pas de répéter que la vérité est dans la «masse».

Pour lui, la démocratie, c'est une histoire d'entrailles dont l'origine se mêle avec les émotions de sa petite enfance. Que d'heures n'a-t-il pas alors passées, fasciné par la magie des discours, à suivre les assemblées de la communauté paysanne que présidait son père? Interminables palabres dans le sable de la place d'armes, qui se prolongeaient, impertubables, comme un rituel sacré, jusqu'au consensus total, et dont la fin était immanquablement ponctuée par une mobilisation collective pour l'exécution des décisions les plus vitales.

Maintenant dans la trentaine bien engagée, lorsque, certains soirs, il se retrouve chez lui, pendant que sa compagne participe à la réunion des promotrices de santé du barrio (quartier), et que, tout en écoutant sa plus vieille dans une conversation où il est question de robots et d'ordinateurs, il observe son cadet pratiquer le breakdance devant la TV, il se demande avec angoisse ce qu'il va arriver du rêve qu'il porte en lui... Et il sert bien fort le petit dernier qui dort contre sa poitrine.

^{*} Ex-président du Conseil central de Québec, de 1975 à 1980, Joseph Giguère et sa compagne Marie-Claire Nadeau ont passé cinq ans au Pérou à travailler avec des organisations populaires et des syndicats de ce pays.

nouvelles

Shawinigan

Reprise du travail à l'aluminerie

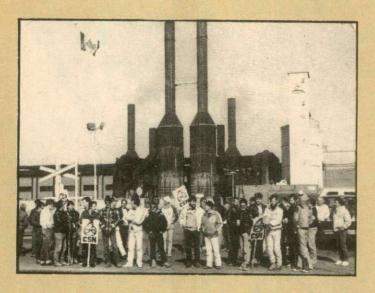
Un premier contingent d'ouvriers de l'aluminerie Alcan de Shawinigan s'est présenté à l'usine dès 8 heures du matin, le 14 mars, pour ajuster, réparer et vérifier l'équipement dans le but de remettre la production en marche dans les plus brefs délais.

Après plus de quatre mois de lock-out, les 485 métallurgistes ont donc été rappelés à reprendre graduellement le travail.

Auparavant, le 11 mars, ils avaient accepté dans une proportion de 62.7% la dernière proposition de leur employeur.

L'entente

Le nouveau contrat de travail, d'une durée de trois ans à compter de la signature (le 12 mars), prévoit des augmentations salariales totalisant 11%, un montant forfaitaire pouvant atteindre au maximum \$286.00, et des montants



rétroactifs de \$180.00 pour les syndiqués qui travaillent 40 heures par semaine et \$168.00 pour ceux oeuvrant 37 heures et 20 minutes.

Les syndiqués ont eu en partie gain de cause sur les principaux points en litige concernant la reprise des congés mobiles et du temps supplémentaire en vacances, la réduction de la journée normale de travail de 30 minutes avec compensation, et la rémunération de la période de repas.

A l'avenir, les travailleurs de l'aluminerie pourront accumuler le temps supplémentaire dans une "banque" et prendre cinq jours consécutifs de vacances.

Ils pourront aussi accumuler leurs congés mobiles, qui sont souvent annulés pour des raisons de production, en vacances. Durant l'année, ils pourront tout d'abord s'absenter durant une période de six jours consécutifs et ensuite quitter pour une autre période de trois jours consécutifs.

Règlement à la câblerie

Le 20 mars, c'était au tour des cent travailleurs de la câblerie et de la tréfilerie Alcan de Shawinigan d'accepter la dernière offre de leur employeur.

Réunis en assemblée générale, les ouvriers se sont prononcés à 72%, lors d'un vote à scrutin secret, en faveur d'un contrat de travail d'une durée de trois ans comprenant des hausses salariales totalisant 11%.

Les métallurgistes ont aussi droit à un montant forfaitaire de \$1,000.00 et à un montant rétroactif maximum de \$500.00.

La nouvelle convention collective prévoit aussi qu'à l'avenir, les travailleurs pourront reprendre leur temps supplémentaire en vacances, jusqu'à concurrence de cinq jours consécutifs.

Des améliorations aux clauses d'ancienneté et de sous-traitance ont également été apportées au contrat qui était échu depuis septembre 1987.

Beauharnois Négligence funeste

Des tests de tuberculine menés par le Département de santé communautaire du C.H. de Valleyfield ont permis d'identifier la présence du bascille de Koch (tuberculose) chez 17 employés et patients du Pavillon Le Vaisseau d'Or, un Centre d'accueil pour personnes âgées situé à Beauharnois.

La présence de cette myco-bactérie est due, selon le Syndicat des travailleurs-euses de l'endroit, aux mesures préventives qui sont inadaptées à l'état de santé de la clientèle.

Depuis plusieurs mois, l'état de santé d'un bénéficiaire dépérissait considérablement et ce n'est qu'à la demande de la famille que ce dernier a été hospitalisé à la fin de décembre. Le malade est décédé quelques jours plus tard des suites d'une tuberculose infectieuse.

Deux semaines plus tard, le D.S.C. a entrepris des tests de dépistage sur certains employés et patients du Centre. Durant tout ce temps, l'employeur a gardé le silence sur le décès du tuberculeux et sur les raisons de ces tests.

Les employés du Centre se posent de sérieuses questions: comment, dans un établissement de santé, une personne âgée atteinte de tuberculose active, et qui en montre des symptômes évidents, peut avoir été plusieurs mois en contact avec d'autres bénéficiaires et employés sans jamais que sa maladie n'ait été détectée?

Ce qui est en cause, disent le syndicat et la FAS, c'est l'inaction de la direction du Centre d'accueil et du D.S.C. qui n'ont pas assumé leurs responsabilités et le suivi des traitements.

La FAS-CSN et le syndicat ont demandé par écrit à la ministre Thérèse Lavoie-Roux d'adapter, s'ils existent, des programmes de prévention selon l'état de santé des résidents dans les centres d'accueil pour personnes âgées.

-		-					100	-				-
3	X	1	1	3	K		1	1		3	3	12
Ø	1	1		7	3	ध	0	N		7	1	11
W	3		3	7	8		A	3	3	0	9	10
A	1	!	A	3	W		8	W	1	7	0	6
7	つ	!		L	0	1		3	y	1	7	
	3		7		T	N	3	y	3	d	0	4
3	A	Ø	3	Z		3	N	1	5		L	
5	1	d	A	1		K	0	T	5	3	N	8
0	0		M	A		T	N	3	1	K	0	
M		1	5	5	3	N	A		1	¥	Y	
5	H	3	1	K	L	3		7	0	۸	3	Z
0	3	7		3	1	В	3	D	R	A	9	1
IS	88	05	6		4	9	5		8	Z		

Valleyfield

L'enjeu du lock-out: des emplois!

La direction d'Expro a imposé un lock-out à ses 560 travalleurs, le 22 mars dernier, dans le but de les forcer à renoncer à leur projet de convention collective qui vise à obtenir la protection des emplois en cas de chagements technologiques, le contrôle par les travailleurs de leur régime d'assurances collectives, le transfert de leur régime de retraite actuel dans le Bâtirente de la CSN, et une plus grande transparence économique.

Les syndiqués revendiquent également une indexation automatique des salaires pour la durée de la convention collective alors que l'employeur, lui, offre une augmentation salariale de 2% pour les six derniers mois de la première année du contrat et de 4% pour chacune des deux autres années.

Les emplois

On comprendra le syndicat de vouloir protéger les emplois contre les effets de l'introduction des nouvelles technologies et de vouloir vérifier les bilans financiers de leur entreprise puisque 200 travailleurs y ont été

mis à pied, ces dernières années.

Le syndicat appréhende d'autant plus l'avenir qu'en juin dernier, l'employeur a annoncé un plan de modernisation évalué à \$50 millions.

Les gouvernements fédéral et provincial supportent financièrement ce plan qui se traduira par une coupure de cent postes si l'introduction de changements tehenologiques se fait d'une façon arbitraire et n'est pas négociée par le syndicat.

Le syndicat intervient d'ailleurs régulièrement depuis juin dernier auprès des représentants des deux paliers de gouvernement pour manifester leur opposition «aux mises à pied subventionnées».

Ça "sentait la poudre"

Avant que l'employeur n'impose son lock-out, ça "sentait la poudre" depuis déjà quelques temps, chez Expro.

Acte 1: réunis en assemblée générale le 13 mars, les travailleurs ont tout d'abord rejeté, dans une proportion de 97%, l'offre de leur employeur et se sont ensuite prononcé à 95% pour le déclenchement des moyens de pression, y compris la grève générale, au moment jugé opportun.

Acte 2: le 18 mars, la compagnie ordonne de cesser la production au département de nitro-



"Pour des raisons de santé-sécurité et de protection de l'environnement, le syndicat dit oui aux changements technologiques, mais toutefois, il ne veut pas que ces changements se traduisent en mises à pied", a déclaré le président du Syndicat CSN d'Expro, Marc Laviolette, que l'on voit ici en compagnie du président de la Fédération de la métallurgie Pierre Dupont et d'un militant du syndicat, Robert Saint-Onge.

glycérine, qui emploie trois personnes

Acte 3: le 20 mars, les employés refusent à nouveau, dans une proportion de 87%, l'offre dite "globale et finale" de la compagnie.

Acte 4: le 21 mars, la direction d'Expro décrète un premier lock-out de 24 heures... "payées" dans le but de "faire réfléchir" les travailleurs sur ses dernières offres.

Acte 5: le 21 mars, les négociateurs patronaux rejettent une contre-proposition du syndicat.

Acte 6: c'est le lock-out, à 0h, le 22 mars et le syndicat dresse des lignes de piquetage devant l'entrée de l'usine.

Voyageur

Le chat est sorti du sac!

La compagnie Voyageur a licencié les 39 employés de son Service des finances de Montréal uniquement dans le but de les forcer, eux et leurs camarades de bureau, en lock-out depuis le 7 décembre, à accepter son projet de convention collective.

Et contrairement à ce qu'elle avait publiquement annoncé, en janvier et février derniers, elle n'a pas transféré "sans délai" les opérations de son Service des finances de Montréal à Ottawa.

C'est ce qui ressort du témoignage du vice-président aux ressources humaines de Voyageur, M.R. J. Holmes, devant le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) à la suite des plaintes de congédiements illégaux déposées par le Syndicat des employé-e-s de bureau de Voyageur (CSN) lorsque les avis de mise à pied leur sont parvenus.

Ces plaintes, formulées en vertu de l'article 184 du

Code canadien du travail, ont aussi obligé la direction de Voyageur à annoncer qu'elle annule les licenciements et qu'elle réintègre les employés licenciés. Elle n'en lève pas son lock-out pour autant à leur endroit, cependant.

Les salaires

Devant ces faits, le syndicat CSN réclame les salaires perdus pour cette période de six semaines entre l'avis de congédiement illégal et l'aveu de cette illégalité par l'employeur.

Le principal litige entre Voyageur et le syndicat CSN concerne le plan de restructuration patronal qui prévoit notamment l'introduction arbitraire de changements technologiques et le recours à des sous-traitants. Ce plan entraînerait la perte d'au moins vingt emplois.

Autres négociations

Les syndicats CSN de la billetterie, des garages et des messageries de Voyageur, également en négociations depuis quelques temps, ont récemment demandé au ministère canadien du Travail de désigner des conciliateurs dans leur dossier respectif.

on en clause...

Depuis plusieurs années, les relations de travail se sont judiciarisées. Ils sont en effet de plus en plus rares les dossiers où il n'y a pas un avocat qui agit à titre de procureur patronal.

Le Conseil consultatif du travail et de la maind'oeuvre nous indique que pour la période 1985-86, il y a eu 8,8% des dossiers d'arbitrage où une objection préliminaire a été soulevée. L'année antérieure, près de 12% des dossiers ont également donné lieu à des objections préliminaires.

En soulevant une telle objection, l'employeur empêche l'arbitre de statuer sur le fonds du grief, invoquant le non respect de la procédure de grief, à titre d'exemple. L'objection préliminaire est un moyen d'exception, basée sur un point de droit, dont l'objectif est de faire déclarer l'absence de juridiction de l'arbitre sans entendre le grief sur son mérite.

Pour contrer ce légalisme, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Moulage V.F. (CSN) a négocié la clause suivante: 11.09: Il est entendu que dans l'éventualité d'objection préliminaire ou autre, cette objection se fera au plus tard lors de la présentation ou de la discussion de ce grief, à la présentation ou pendant la présentation dudit grief dès la deuxième étape, conformément à la clause 11.06.

Bref, en obligeant l'employeur à dévoiler ses cartes dès la présentation du grief, le syndicat s'est prémuni contre ce type d'objection. Il est rare en effet que les objections préliminaires sont le fait de contremaîtres. Essentiellement, elles sont le fruit d'avocats, lesquels sont saisis des dossiers de grief au moment ou après la demande de nomination de l'arbitre.

Clément Gaumont

Le français au travail

La francisation, ça se communique!

Le succès remporté par la session de formation sur l'information et la francisation, tenue à Lanoraie les 7, 8 et 9 mars, et organisée conjointement par le Service de formation, le Service de l'information et la Fédération nationale des communications de la CSN, témoigne de l'intérêt grandisssant des membres pour la francisation de leur milieu de travail. Plus de cinquante membres de la CSN (salariés, militantes et représentants syndicaux des comités de francisation des entreprises), venus de plusieurs régions du Québec, ont participé, de façon très intéressée, aux nombreuses activités de la session et se sont pliés de bonne grâce aux exercices portant sur les communications écrite et orale et sur la qualité du français que leur ont "imposé" des formateurs chevronnés: Pierre Bourgault, professeur au département des communications de l'UQAM, Michel Rioux, directeur de l'information à la CSN et Yvan Sinotte, conseiller à la Fédération des communications de la CSN, ainsi que Me Robert Auclair, juge et président de l'Association des usagers de la langue française.

De l'avis des participants et participantes, ce fut une expérience des plus enrichissantes...

La micro-informatique, un secteur à franciser!

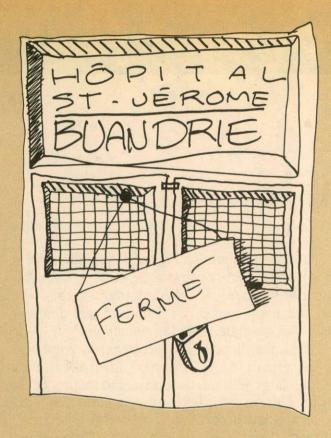
Vocabulaire du micro-ordinateur, de Marie-Eva de Villers, EOQ 15885-7, \$5.95, publié par l'Office de la langue française et disponible aux Publications du Québec. Pour informations, composez le (514) 873-6101 pour la région de Montréal; le (418) 643-5150 ou 1-800-463-2100, sans frais, pour la région de Québec.



Jean-Claude Gaumond, chef des linguistes-conseils, et Nicole Gagné, conseillère en francisation, de l'Office de la langue française, sont venus donner de judicieux conseils en francisation.

Ça va mal à Montréal... mais aussi à Québec!

Des mémoires provenant de différents individus et organismes de Québec, présentés à la SSJB et au MNQ, dans le cadre de leur tournée visant à restaurer la loi 101, tendent à démontrer que certains commerçants de la vieille capitale vendent le Québec francophone aux touristes en affichant dans les deux langues. De nombreuses contraventions à la loi 101 ont été soulevées particulièrement dans le Vieux-Québec, très fréquenté par les touristes américains. Les étudiants du Petit séminaire de Québec, par exemple, ont noté, en 45 minutes, 36 infractions au chapitre de l'affichage. Selon madame Nicole Boudreau, présidente de la SSJB, "il est paradoxal d'afficher dans les deux langues alors que les touristes viennent justement à Québec pour retrouver le caractère français de l'Amérique".



Saint-Jérôme

Le prix d'un quatre étages

Dans certains milieux, on se plaît à croire et à répandre que la privatisation des services de santé est la panacée aux différents problèmes qu'y rencontre le gouvernement, notamment au chapitre du financement. Selon ces tenants de la privatisation à tout prix, les sociétés d'Etat, et les services publics en général, seraient plus efficaces s'ils étaient gérés par des intérêts privés. Non seulement pourraient-ils assurer des services de même qualité que le font les établissements du réseau public, prétendent-ils, mais ils réussiraient même à en tirer des profits.

C'est dans ce contexte que le Conseil du trésor et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont accepté, en 1986, le projet de rénovation et d'agrandissement de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, mais à la condition d'y fermer le service de buanderie et de le confier à un sous-traitant du secteur privé.

Fait à signaler: à aucun moment le conseil d'administration de l'hôpital n'a pris la décision de fermer ce service. Même que sa place était prévue dans ses plans et devis préliminaires pour l'agrandissement de l'institution.

Et bien que personne n'ait fait la démonstration qu'une telle privatisation de la buanderie coûterait moins cher, le CRSSS des Laurentides-Lanaudière autorisait l'Hôtel-Dieu, en septembre dernier, à procéder aux appels d'offres. "C'est le prix à payer pour les quatre étages", déclarait le directeur général de l'hôpital Florian Brissette.

Comble du ridicule: des quatres soumissionnaires, dont trois du secteur privé, c'est un autre centre hospitalier du réseau public, celui de Joliette, qui a présenté la plus basse soumission! Pis encore, c'est la mirifique somme de 3.35 \$ par semaine qu'économiserait l'hôpital de Saint-Jérôme en confiant ainsi ses servi-



ces de buanderie à celui de Joliette.

Aussi incroyable tout cela soit-il, ce processus de "privatisation à l'intérieur du secteur public" n'a pas encore été stoppé et la fermeture de la buanderie de Saint-Jérôme est toujours prévue pour cet été.

Comme quoi, encore une fois, tout le vacarme que mènent ceux qui prônent cette privatisation relève bien davantage de la pure idéologie que de l'analyse sérieuse des coûts en comparaison des services rendus.

Bienvenue! Dix-sept syndicats, 418 membres

Entre le 15 février et le 19 mars, 418 travailleurs et travailleuses répartis dans dix-sept syndicats différents ont joint les rangs de la CSN.

Ambulanciers

La CSN a poursuivi sa poussée dans l'organisation des techniciens ambulanciers en déposant des requêtes en accréditation pour sept unités syndicales de l'Estrie, de Lanaudière et du Nord-Ouest du Québec.

Ainsi, les employées de bureau, les répartiteurs et les techniciens ambulanciers des compagnies suivantes ont adhéré à la FASCSN: Ambulances St-Amour à Joliette, J.P. Gendron à Lachenaie, Ville d'East Angus, Entreprise Monte-Carlo à Sherbrooke, Ambulances Boisvert et Fils à Windsor, Ambulances Mégantic Frontenac au Lac Mégantic et Ambulances du Nord à La Sarre.

Au total, la CSN représente près de 2,000 employés des services ambulanciers du Québec

Soutien scolaire

Le 16 mars, les employées de soutien de la Commission scolaire du Haut St-Maurice, à La Tuque, ont préféré, dans une proportion de près de 60%, la CSN à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Lors d'un vote supervisé par le ministère du Travail, vote rendu nécessaire par les conséquences de la restructuration scolaire, 36 employées ont choisi la CSN, contre 26 pour la CEQ.

Ailleurs

Signalons également l'arrivée des 36 employées de la Caisse Populaire de Cowansville, dans les Cantons de l'Est; des sept employées de bureau de la Ville de Farnham, en Estrie: des 25 salariés des Automobiles Francoeur, dans Lanaudière: des 60 travailleurs et travailleuses de sept magasins de chaussures Panda, des 30 employés de Bellevue-Pathé-Vidéo, et des quinze employées du Motel Fleur de Lys, à Québec; des 26 travailleurs de l'usine de moulage de fibres de verre Hébert et Couture de la région de St-Hyacinthe; et des 22 travailleurs des Pliages Maskinongé, près de Trois-Rivières.

Parlons medias, ca prosse !

Ultramar se donne un magazine

par Jacques Guay



Le 10 mars, du jamais vu au Québec selon la publicité, la pétrolière Ultramar lançait *Présent pour vous*, un magazine bimensuel distribué gratuitement à ses 700 000 clients et vendu 1,95\$ à qui ne fait pas le plein dans les quelque 900 stations-service de la compagnie.

700 000 exemplaires, c'est deux fois plus, deux fois par mois, que les meneurs dans le secteur, Le Sélection du Reader's Digest, 385 000 exemplaires; Châtelaine, plus de 300 000; et L'Actualité, 270 000.

Sur la scène de nos médias, c'est donc un acteur important qui a fait son apparition. S'il est édité par les Publications Lumina, c'est le président d'Ultramar lui-même, M. Jean Gaulin, qui a fait la promotion de ce qui a été annoncé dans les médias comme «le nouveau magazine de la compagnie».

En somme, la pétrolière britannique est devenue ainsi, du jour au lendemain, un important éditeur au Québec. Celui qui publie le magazine francophone au plus gros tirage, et ce, deux fois par mois.

En effet, la publication, abondamment illustrée, en quatre couleurs à toutes ses pages, n'est pas un dépliant publicitaire mais a l'apparence d'un véritable magazine; ce qu'elle prétend être. Un magazine dont la principale caractéristique est de contenir des articles qui pourront être lus en cinq minutes. «Le temps de faire remplir son réservoir et nettoyer son pare-brise» a-t-on expliqué.

Et comble de raffinement, le mot est bien choisi, chaque exemplaire est ensaché dans un polythène scellé. Quand on fait dans le pétrole, on ne lésine pas sur les sous-produits. En prime, chaque sachet contient un exemplaire de Lance et Compte, un album souvenir paraissant lui-aussi deux fois par mois à la gloire de l'émission qui a fait connaître Ultramar.

Interviewé dans La Presse, le président de la pétrolière s'est bien défendu de vouloir empiéter ainsi sur le territoire des médias traditionnels. «Le public que nous visons, a-t-il précisé, est différent de celui des quotidiens et des mensuels».

Les faits, cependant, prouvent le contraire. Dans un encart de huit pages diffusé dans Le Publicitaire, un journal destiné à l'industrie de la publicité, Présent pour vous offre sa carte des tarifs en la comparant à celles de La Presse, du Journal de Montréal, du Soleil, du Journal de Québec, de Sélection et de L'Actualité.

On y affirme qu'une seule annonce y coûtera moins cher par mille lecteurs et atteindra autant de consommateurs que nos quatre plus grands quotidiens réunis ou que les automobilistes rejoints par Sélection et L'Actualité.

Les publications offrent aux annonceurs leurs lecteurs dont ils font étudier soigneusement le profil, l'âge, le sexe, la scolarité, les revenus... Ce que leur offre *Présent pour vous*, ce sont les acheteurs d'essence d'Ultramar: 700 000 différents qui font le plein en moyenne à toutes les deux semaines, d'où la périodicité choisie.

On souligne que 67% d'entre eux sont des hommes, que 73% ont entre 25 et 54 ans, que 49% gagnent plus de 30 000\$ et que 41% ont complété leurs études collégiales.

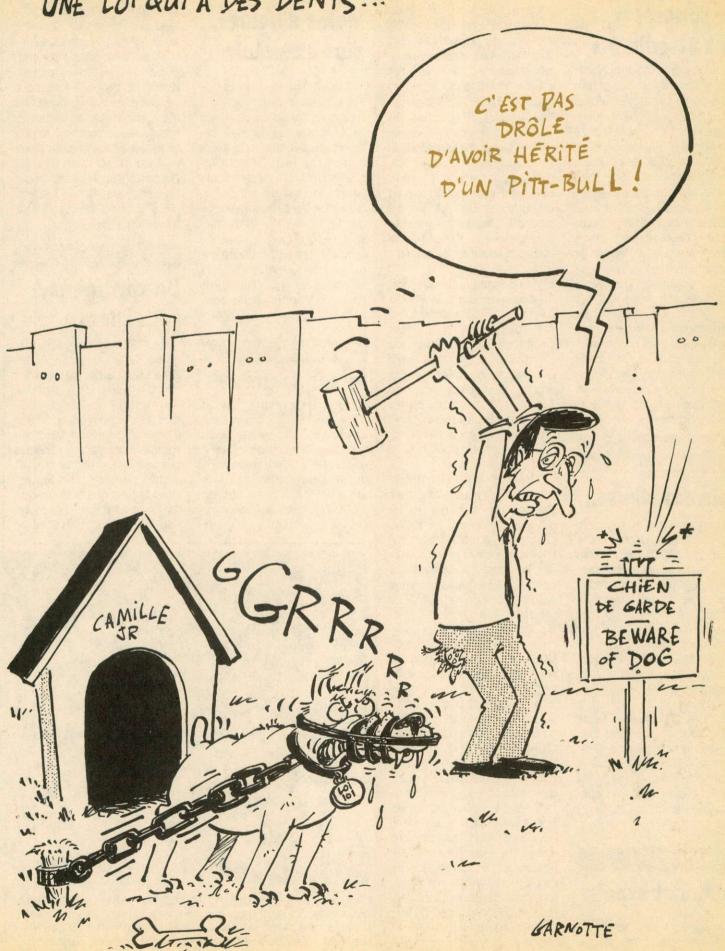
En somme, et contrairement, donc, à ce qu'a soutenu son président, Ultramar a déclaré la guerre sur le marché de la publicité aux plus importantes publications québécoises.

Non seulement, cette fois encore, ce sont des intérêts étrangers qui investissent un domaine aussi vital sur le plan culturel que celui de la presse écrite, mais ce sont des intérêts complètement étrangers à l'information.

Présent pour vous risque donc d'être un dérivé du pétrole aux effets dévastateurs sur l'environnement de nos mass-médias.

flash

UNE LOI QUI A DES DENTS ...



les autres

AUSTRALIE

Le congrès des 87 millions

Le quatorzième congrès de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), comptant 87 millions de membres, s'est ouvert le 14 mars dernier à Melbourne, en Australie. Les 850 déléqué(e)s, représentant 141 centrales syndicales nationales de 97 pays ont eu, il va sans dire, beaucoup de choses à discuter. Mais l'essentiel des débats a été consacré à l'étude et l'adoption d'un rapport de 145 pages intitulé: «Relever le défi du changement». On y souligne entre autres que «l'absence d'une organisation syndicale parmi la grande majorité des plus pauvres dans les zones rurales et les bidonvilles des pays en voie de développement est le défi le plus important».

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Loin des plages...

Un très large mouvement de protestation issu des comités de quartier a frappé ce coin des Caraïbes, en février dernier. Les grèves et manifestations avaient pour objectif la baisse des prix des produits de première nécessité, ainsi que la réalisation des revendications locales, telles la réfection de routes, le branchement du courant électrique et l'abduction d'eau. Le 27 février, le président Balaguer a cédé partiellement aux demandes en haussant le salaire minimum de 33%. Comme quoi il se passe beaucoup de choses loin des plages de la «République, comme on dit au Québec.

CANADA

Échecs et espoirs

La plus grande campagne de changement d'allégeance syndicale réalisée depuis qua-

rante ans au pays, dans le secteur privé, a échoué. Tel est le constat exprimé par Bill Howes, du Syndicat des Travailleurs des communications et de l'électronique du Canada, qui regroupe 35,000 membres et qui tentait d'arracher les 16,000 employé(e)s cléricaux de Bell Canada à leur syndicat de boutique. Les listes informatisées, les envois postaux, une campagne publicitaire et un budget de 500 000 \$ n'ont pas suffi pour exiger un vote d'allégeance au Conseil canadien des relations de travail.

Autre malheur: la direction du **Congrès du travail du Canada** (CTC) a annoncé à ses 150 permanents l'état déficitaire de ses finances. L'organisation, forte de 1,9 millions de membres, souffre en effet d'un déficit annuel de 1 million \$ sur un budget estimé à 10 millions \$. D'où une demande probable d'une hausse des cotisations.

Du côté des bonnes nouvelles, les syndicats des Postes ont annoncé le 10 mars qu'ils déclenchaient une campagne d'information intensive contre la privatisation des services. Parallèlement à cette initiative, les camarades des Postes ne cachent pas leur projet de faire battre 49 députés conservateurs aux prochaines élections. Cette opposition à la privatisation des services a gagné la NUPGE, une association vieille de douze ans qui regroupe les fonctionnaires provinciaux du Canada, à l'exclusion de ceux du Québec et du Nouveau-Brunswick. Lors d'un colloque tenu le 5 mars dernier, quelque 300 délégués représentant les 296,000 membres de leur coalition ont en effet décidé de lancer leur première campagne nationale d'information sur les conséquences des privatisations au pays: réduction des services, coupures du personnel, etc. Le leader du groupe, John Fryer, a même parlé d'arrêts de travail

éventuel.

RFA

Moins d'heures, plus d'emplois

Les grandes grèves de 1984 pour la diminution des heures de travail portent fruit. Le 26 février, le patronat allemand signait un accord qui permettra à 140 000 métallurgistes de voir passer leurs heures de travail hebdomadaires de trente-huit heures à trente-six heures et demie, sans réduction de salaire. Le syndicat de l'IG Metall estime qu'il contribuera ainsi à la création de 4,000 emplois dans une conjoncture toujours sous le signe de la crise.

ONTARIO

Stress de grève

Le psychologue Julian Barling, de l'Université Queen, en Ontario, a rendu publique une étude réalisée auprès de 117 enseignant(e)s qui avaient participé à une grève de 22 jours aux côtés de 7,600 confrères et consœurs, en 1984. Résultats? La grève

génère à un très fort degré des symptômes de stress que sont la nervosité, les cauchemars, les maux de tête, en plus, bien sûr, des problèmes financiers et matrimoniaux qui accompagnent ce type d'événement. Le chercheur fait la recommandation que les centrales syndicales se soucient davantage des problèmes de stress de leurs membres en de telles circonstances. Les statistiques révèlent que 483,867 Canadiens ont vécu des conflits de travail en 1986.

INDE

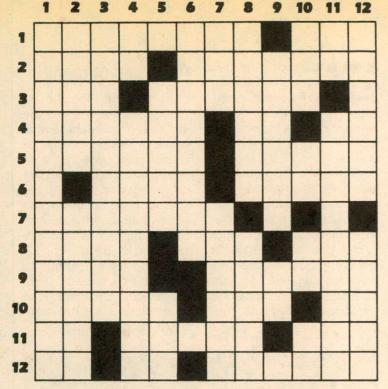
Un continent sous silence

Le 15 mars dernier, une grève de 24 heures déclenchée en Inde par des millions de travailleurs, et qui a amené l'arrestation de 23,000 militants, n'a pas fait l'ombre d'une information ou d'un commentaire dans les médias québécois. L'arrêt de travail, décidé en décembre dernier, visait la politique économique du gouvernement et la cessation des violences au Punjab.



UNE NOUVELLE IMAGE POUR LES TRAVAILLEURS D'HÔPITAUX? Non. Cette scène a été croquée à Panama lors des manifestations du début mars pour obtenir la démission du général Noriega. (Nous sommes syndiqués, nous sommes combattifs) pourrait dire le message publicitaire!





Horizontal

- On y envoie les enfants en bas âge. Diminutif du trésorier de la CSN.
- 2. Cri des bacchantes. Le cavalier y met les pieds.
- 3. Rongeur. Ane au féminin.
- 4. Est. Argon. Note de la gamme.
- 5. Roi légendaire de Grèce. Revêtement de plancher.
- Bédéiste français. Animal dont les enfants disent qu'il porte un pyjama.
- 7. Du verbe opérer.
- 8. Parcourir des yeux. De bonne heure. Dans ce lieu.
- Registre du parlement de Paris. Eût le mérite.
- 10. Passe à gué (rare). Céréale. Mesure d'imprimerie.
- Pronom personnel. Un prix célèbre porte son nom. Large cuvette où l'on peut prendre un bain sommaire.
- 12. Double voyelle. Double consonne. Ote.

Vertical

- Étude des phénomènes liés au vieillissement de l'organisme humain.
- 2. Près de ses sous. Médicament destiné à être avalé.
- Établissement où on fait rôtir des viandes.
- 4. Petit cube. Le fait de s'étirer.
- 5. Fruit d'un arbre de l'Amérique du Sud. Éructation.
- 6. Entrent de nouveau.
- 7. À la fin de la messe. Être entraîné à terre.
- Produit alimentaire qui en remplace un autre de qualité supérieure, devenu rare. – Semblable (féminin).
- 9. Surnom de Jacob. Note de la gamme.
- Général sudiste. Préposé aux bénéficiaires. Double voyelle. – Titane.
- 11. Infinitif. Personne qui dirige.
- 12. Interpénétration (littéraire). Pied de deux syllabes, une brève et une longue.

Le CH gravé dans le coeur

Marc Robitaille

Des histoires d'hiver,

avec des rues, des écoles

et du hockey

réctt

Quand vous étiez "ti-cul", vous rêviez de devenir joueur de hockey? Vos héros, c'étaient Jean Béliveau, Gordie Howe, Henri Richard, Bobby Hull, Jacques Plante? Et votre père n'arrêtait pas de vous parler des exploits de Maurice Richard? Vous passiez vos samedi aprèsmidi à jouer au hockey dans la ruelle avec une balle de tennis? Vous en avez rêvé toute la nuit quand, pour un club

mosquito, vous avez compté votre premier "vrai" but?

Alors, vous vous retrouverez avec délice dans ce livre de Marc Robitaille, *Des histoires d'hiver, avec des rues, des écoles et du hockey*, publié chez VLB éditeur.

Ces "histoires d'hiver", ce sont celles d'un petit garçon de dix ans qui nous ouvre son "scrap-book"; on y trouve ses parents, bien sûr, ses voisins (pas toujours commodes), ses amis, mais surtout, une grande passion: le hockey et les Canadiens de Montréal.

Tous ceux qui, à cette époque où c'était une "nécessité sociale" que d'en posséder et de toujours les conserver sur soi, ont échangé des cartes de joueurs de hockey avec leurs camarades, dans la cour d'école, se remémoreront avec nostalgie cette ère dorée du troc où un Henri Richard valait dix Orlando Kurtenbach, et où un Jean Béliveau s'échangeait contre deux Claude Provost, plus un Don Marshall et un Charlie Hodge, et ainsi de suite.

Abondamment illustré, écrit dans le style épuré et naïf du jeune narrateur de dix ans qui a "le CH gravé dans le coeur", comme disent nos journalistes sportifs, ce livre se lit d'une traite en moins d'une heure.

A offrir au jeune neveu qui couche encore avec son pyjama à l'effigie du Canadien... Partisans des Nordiques s'abstenir...

À bout de souffle

La fée calcinée, de Daniel Gagnon, VLB éditeur/le castor astral, 115 pages.

A la lecture de ses premières pages, pour qui connaît quelque peu le bon usage de la virgule dans cette merveilleuse langue qui est la nôtre, ce roman de Daniel Gagnon est quelque peu agaçant. Mais on se rend rapidement compte que cette virgule omniprésente, sur-utilisée, usurpatrice des fonctions de toutes les autres formes de ponctuation ou presque, que cette virgule contribue magnifiquement à ce climat obsessionnel et envoûtant, à cet espèce de "à bout de souffle" continu que l'on ne peut s'empêcher de ressentir au fil de la lecture.

C'est aux côtés de nulle autre que la Mort que nous convie l'auteur. La Mort impitoyable, bien sûr, mais aussi la Mort sympathique, qui elle-même subit son Destin. Et la narratrice, dans son long récit incantatoire, littéralement haché, haletant, au tempo essoufflant, elle qui est condamnée à suivre la Mort partout tout en surveillant et regrettant son amant, nous entraîne dans un univers parfois frissonnant, parfois exubérant de richesse intérieure.

Mais surtout, surtout, l'auteur nous régale d'un vocabulaire d'une précision et d'une fertilité rarement vues, un vocabulaire foisonnant mais à la fois sobre et émouvant. La preuve, et c'est rassurant, qu'il existe encore de jeunes écrivains québécois qui maîtrisent de façon magistrale le genre littéraire très particulier qu'est le récit poétique.

culture



Banda Tepeuani

À une époque où les moteurs des avions de transport américains remplis de jeunes soldats grondent dans le ciel de l'Amérique centrale; à une époque où les bottes de 3,200 miliciens américains d'élite retentissent du Honduras jusqu'à la frontière du Nicaragua; à une époque où remontent à la surface les odeurs nauséabondes d'un bourbier nommé Vietnam: en ces tristes temps d'oraisons funèbres composées dans les salons de Washington, les forces pacifistes et progressistes des pays de l'Amérique du 5ud lancent un pressant appel à la solidarité internationale.

Et une façon de se sensibiliser à la cause de ces peuples, il nous semble, c'est en assistant au spectacle d'un groupe de musique traditionnelle originaire du Salvador: Banda Tepeuani.

Cet orchestre, qui a vu le jour en juillet 1977 à la Plaza Morazn, dans le centre-ville de San Salvador, se produira le 9 avril prochain à 20h au Grand auditorium du Pavillon principal de l'Université de Montréal.

Banda Tepeunai tire son nom de la langue *nahuatl*. En *nahuatl*, le mot *banda* rappelle les groupes de musiciens autochtones des fêtes populaires, et *tepeuani* se traduit par «vainqueur de la bataille», nous écrit-on dans un communiqué de presse émis par le groupe.

Dans ce communiqué, on nous promet environ 120 minutes de musique, de poésie et d'histoire qui expriment les sentiments et la vie du peuple salvadorien. Les huit musiciens se sont aussi donné comme mission de chanter et de faire connaître la culture salvadorienne, les espoirs et les idéaux de paix et de justice qui animent ce peuple, ainsi que ses coutumes et traditions.

Le répertoire musical de Banda Tepeuani comprend aussi des chansons d'autres pays d'Amérique Centrale, du Chili, de Cuba, etc...

Ce groupe utilise une variété d'instruments: le «pito» (un sifflet), les bongos, les timbales, les tumbadoras, la flûte traversière, le violon, la clarinette, la basse, le piano électrique.

Pour le spectacle, on demande une contribution de \$10.00.



Licence IV

En écoutant Licence IV, vous accéderez à un humour typiquement français et frondeur! Ce duo, composé d'un ex-accordéoniste de Renaud et d'un comédien, s'était attiré les foudres de la ministre française de la Santé,

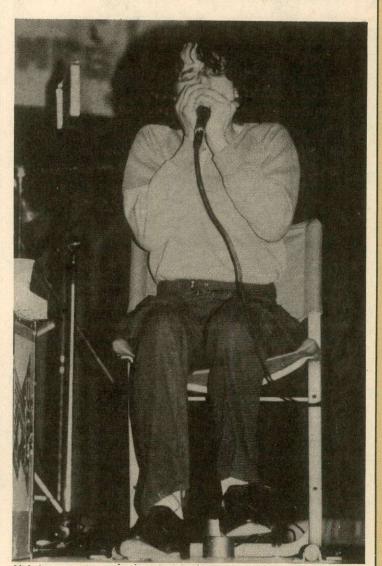
Michelle Barzach, l'été dernier, en enregistrant «Viens boire un p'tit coup à la maison». Il faut savoir que la ministre menait alors une lutte contre la consommation de l'alcool en France...

N'en étant pas à un scandale près, le tamdem a récidivé avec une autre chanson sarcastique intitulée «Demain on reste au lit». Cette fois-ci, Licence IV propose la retraite à 20 ans et autres formules du genre... Le tout, comme à l'habitude, sur un air populaire et de bal musette.

Alain Lamontagne

Fortement identifié au genre folklorique, le virtuose de l'harmonica Alain Lamontagne a récidivé à la fin de l'année 1987 avec un nouveau microsillon: Alieno. Sur ce microsillon, vous aurez l'occasion de découvrir que l'oeuvre de Lamontagne embrasse parfois la musique classique et le jazz.

Enregistré sur étiquette Musique-Action, ce 33 tours est disponible au magasin Le Va et Vient, sur la rue Mont-Royal, dans la métropole.



Alain Lamontagne et ses musiciens avaient donné un spectacle époustouflant le 3 mars 1985 à la Polyvalente Fernand-Lefebvre à Sorel.

Ce spectacle faisait suite à une manifestation de solidarité en appui aux syndiqués de Marine Industrie et des Elévateurs à grains de Sorel qui se sont battus durant onze mois pour créer et maintenir des emplois.

Les chansonniers Claude Gauthier et Pierre Fournier étaient aussi montés sur la scène de l'auditorium de l'école pour réchauffer la foule après cette manifestation qui a eu lieu, certain-e-s s'en souviennent encore, par une journée ensoleillée et un froid sibérien.

Michel Crête.

billet

Têtes de Turcs

Les Croisés, ces soldats très chrétiens qui voulaient restaurer contre les infidèles le Royaume de Dieu sur terre, les utilisaient pour faire passer le stress causé par la guerre, l'éloignement de la famille et autres vicissitudes qui frappent d'ordinaire les armées en campagne.

On rapporte que le jeu se déroulait comme suit.

Ayant eu le malheur de tomber prisonniers de ces soldats très chrétiens, on enterrait jusqu'au cou les mahométans en question. Seule la tête émergeait du sable. Pour son repos, donc, le guerrier de Dieu s'amusait à découper tranquillement ce morceau de choix, convaincu de son bon droit puisque les yeux qu'il crevait, les oreilles qu'il coupait et la tête qu'il tranchait étaient d'un impie. Le pape lui-même l'avait dit.

C'est comme ça que depuis mille ans, on se sert à de multiples fins des têtes de Turcs.

Dans les foires, on pouvait viser une tête qui apparaissait et disparaissait dans une ouverture. Une tête de Turc, justement. Dans son livre intitulé **Tête de Turc**, le romancier allemand **Gunther Wallraf** a témoigné d'une réalité qui n'est pas tout à fait à l'honneur de nos sociétés riches et blanches.

Ici, monsieur le ministre Bouchard s'en sert pour faire un exemple et forcer un vote au Sénat. Edifiant.

«On va leur montrer que les lois, au Canada, c'est fait pour être respecté», soutiennent certaines et certains, qui sont sans doute les mêmes à appeler les foudres divines, gouvernementales et policières sur les grévistes, en d'autres temps. Ces gens ont légalité à la bouche et égoisme au coeur quand il devrait y avoir compassion.

Tout juste capable d'aligner deux mots d'anglais quand il est arrivé à Ottawa - comme tout bleuet de souche - Benoît Bouchard a fait tenir au réfugié turc Ismaïl Ozcan un ordre de déportation rédigé dans la seule langue anglaise. Ce qui, en passant, n'est même pas légal. Ni même poli,



car ces Turcs et leurs familles s'étaient en très grande majorité intégrés à la société francophone.

Sous des airs d'épagneul, c'est un pitbull qui se cache derrière ce ministre, flattant les bas instincts et faisant pour d'autres le sale boulot.

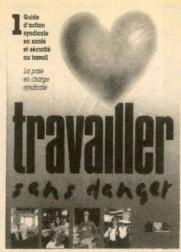
Dans l'est de Montréal, un curé a ouvert les portes de son église, redonnant tout son sens au droit d'asile. Ça réconforte. Dans le journal La Presse, un journaliste d'origine acadienne, Gérald Leblanc, qui s'y connaît en déportation, a ouvert son coeur et témoigné avec passion pour que l'humanité triomphe de la bureaucratie. Ça réconcilie.

On se dit qu'à Ottawa, peut-être qu'on écoute la télévision et qu'on a entendu une petite fille de six ans, toute blonde, disant qu'ici, «il y en a encore beaucoup de la place.»

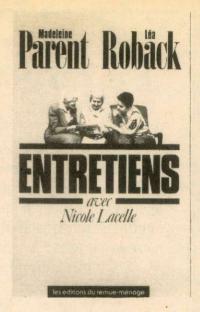
Michel Rioux

DISPONIBLES À LA LIBRAIRIE DU SERVICE DE LA DOCUMENTATION DE LA CSN









LE TEMPS DE S'UNIR — APPEL À LA SOLIDARITÉ ou A TIME TO STAND TOGETHER — ATIME FOR SOCIAL SOLIDARITY

Quel type de société voulonsnous? Voilà la question posée par un regroupement d'organisations populaires et syndicales, dont la CSN. Par cette réflexion collective, un appel à la solidarité est lancé à un regroupement plus large pour analyser la crise socio-économique et infléchir de nouvelles orientations aux politiques économiques et sociales actuelles qui accentuent les inégalités sociales.

Le comité de travail pour la solidarité sociale, 1987, Version française 19 pages Version anglaise 17 pages**3,50\$**

LE GUIDE D'ACTION SYNDICALE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL — LA PRISE EN CHARGE / 1

Pourquoi un comité syndical de santé-sécurité?

Quels sont ses rapports avec les instances syndicales?

Quels principes doivent être mis de l'avant dans ses rapports avec l'employeur?

Où se situer face au comité paritaire?

Un guide pour les militantes et les militants qui répondra à leurs interrogations. Un outil indispensable pour l'action syndicale en santé et sécurité du travail.

C5N, oct. '1987, 56 pages 4,00\$

LE NÉCESSAIRE COMBAT SYNDICAL POLITIQUE ET ÉCONOMIE, N° 7

Dans ce livre, Marcel Pepin a réuni les principaux rapports qu'il a eu à présenter comme président de la CSN dont: Une Société bâtie pour l'homme, le Deuxième front, Un camp de la liberté, pour n'en citer que quelquesuns. Les extraits choisis et commentés par l'auteur reflètent l'évolution du discours syndical, particulièrement à la CSN, entre les années '60 et '70.

Pour conclure ce recueil, Marcel Pepin nous offre un texte sur la place du syndicalisme dans notre société et sur la nécessité de ce contre-pouvoir.

Marcel Pepin, Éd. ACFAS, 1987, 381 pages 10,00\$

MADELEINE PARENT — LÉA ROBACK ENTRETIENS AVEC NICOLE LACELLE

Ce livre jette un regard intimiste sur la vie de ces deux femmes. Par le biais d'entretiens menés par Nicole Lacelle, elles nous racontent leur vie de femmes et de militantes. Des témoignages généraux comme l'ont été leur vie — à découvrir.

Nicole Lacelle, Éd. du remue-ménage, mars 1988, 181 pages 17,95\$

1601, de Lorimier, MONTRÉAL (Québec) H2K 4M5 Tél.: 598-2151 (514)

Heures d'ouverture: lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

COMMANDE POSTALE AVEC PAIEMENT
Ajouter 5% (minimum 80¢) du coût total des publications demandées
pour les frais d'expédition et de manutention.